

## Licence Fondamentale «Sciences Economiques et Gestion» (S5) Audit Général (2018-19)

### Thème 1: Introduction à l'Audit

1. Définition de l'audit
  2. Conformité aux normes
  3. Assurance, importance significative et certification
  4. Types d'Audit
  5. Audit et contrôle interne
  6. Auditeurs, éthique et compétences
- 

Ce thème 1, qui présente une introduction générale de l'audit, est d'une grande importance car il offre les définitions des principaux concepts sur lesquels est basé ce module et que nous utiliserons tout au long de ce semestre. Il est à noter qu'il n'est pas suffisant de connaître ces concepts en se contentant de mémoriser leurs définitions, il est essentiel de les comprendre, de saisir les relations qui existent entre eux et d'assimiler leur importance pour la réussite d'une mission d'audit.

#### 1. Définition de l'audit

« L'audit est un examen, mené par un professionnel indépendant, en vue de donner, sur l'objet examiné, une opinion sur la concordance de cet objet avec le référentiel applicable » (Burlaud, 2009).

Ainsi, l'audit est :

- Un examen: donc un processus déterminé par les activités qui le composent (contenu) et par comment ces activités sont réalisées (méthodologie),
- Réalisé par un auditeur ou par une équipe d'audit (professionnel(s) indépendant(s)),
- Qui porte sur un « objet »: c'est la réponse à la question « qu'est ce qui est audité ? ». L'objet peut être les comptes ou états de synthèse d'une entreprise, dans le cas de l'audit comptable et financier, ou tout autre aspect de la gestion d'une entreprise,
- Dont le « output » ou produit est un jugement (une opinion) porté par l'auditeur sur la conformité de l'objet de l'audit à un référentiel.

On parle généralement de « mission d'audit », qui a donc un début et une fin. Chaque mission d'audit peut être gérée comme étant un « projet ».

Le résultat de l'audit (l'opinion émise par l'auditeur) peut, selon les cas, intéresser l'entreprise et/ou des tiers comme, par exemple, les clients, les investisseurs, et ceci pour la prise de décision.

[Note: des exemples seront commentés en classe]

#### 2. Conformité aux normes

Un des objectifs de l'audit est de s'assurer que l'objet de l'audit est conforme au référentiel applicable. Ceci nous mène à définir les trois éléments suivants: (a) l'objet de l'audit, (b) le référentiel et (c) la conformité aux normes.

##### a. L'objet de l'audit

Il s'agit du domaine étudié par l'audit. Selon la taille du domaine étudié l'audit peut avoir un caractère allant du stratégique, ayant une portée globale, au technique, se limitant à des aspects spécifiques et donc ayant une portée relativement restreinte.

La considération de l'objet de l'audit nous permet de distinguer différents types d'audit :

- Audit comptable et financier: il porte sur les comptes ou états de synthèse de l'entreprise;
- Audit social: il traite du fonctionnement des relations sociales au sein de l'entreprise;
- Audit qualité: il est relatif au système de gestion de la qualité;
- Audit du système d'information: il est relatif aux opérations du système d'information et aux technologies d'informations utilisées;
- Audit environnemental: il concerne la gestion environnementale de l'entreprise et son impact;
- Audit stratégique: il porte sur la pertinence des « grands choix » effectués par l'entreprise.

## b. Le référentiel

**Définition:** « Le référentiel est constitué de règles [normes ou critères] dont le respect conditionne les qualités requises. » (Burlaud, 2009)

L'étude de la conformité de l'objet de l'audit est donc basée sur un référentiel. L'existence d'un référentiel est essentielle pour l'audit.

Les normes qui constituent le référentiel applicable peuvent être définies en interne, être le résultat d'obligations contractuelles ou être imposées par voie réglementaire. Il est alors possible de distinguer:

### - Normes internes:

Elles sont auto-imposées par l'entreprise selon les objectifs qu'elle s'est fixée.

Par exemple, si la loi impose un congé de maternité d'un certain nombre de semaines, une entreprise peut décider, comme norme interne, de donner plus de semaines de congé dans le cadre de sa politique de Responsabilité Sociale de l'Entreprise (RSE) pour faciliter à son personnel féminin une meilleure compatibilité entre la vie professionnelle et familiale.

### - Normes contractuelles:

Elles sont convenues, par contrat, entre l'entreprise et son client.

Par exemple, un client peut imposer à l'entreprise l'application de certaines normes pour « garantir » un certain niveau de qualité des modes de production de l'entreprise, et donc des produits qu'elle lui fournit.

### - Normes réglementaires:

Elles sont édictées (c'est-à-dire décidées et décrétées) par les organes législatifs du pays où l'entreprise est implantée ou exerce ses activités.

Par exemple, concernant la protection de l'environnement, l'Etat peut fixer, par voie légale, des normes limitant les émissions de certains gaz contaminants ou relatives au traitement des eaux résiduelles des processus de production de certaines industries.

## Exemples de référentiels:

- La norme ISO 9001 sert de référentiel pour la certification du système de gestion de la qualité au sein d'une organisation. Une organisation qui vise la certification ISO 9001 doit concevoir et mettre en œuvre son système de gestion de la qualité selon un modèle déterminé. Pour la certification l'auditeur examine donc le système de management de la qualité en vérifiant s'il remplit les critères requis par cette norme.
- La norme ISO 14001 sert de référentiel pour la certification du système de gestion environnementale au sein d'une organisation.

## c. La conformité aux normes

Le plus souvent une norme spécifie les modalités à respecter tout en précisant une marge pour les objectifs à atteindre; on parle de « seuil de tolérance ». Il s'agit, en quelque sorte, de l'erreur maximale acceptable.

La conformité de l'objet audité à la norme dépend du degré de déviation estimé et de l'importance absolue et relative de cette déviation.

#### **Remarque importante:**

La conformité aux normes doit être évaluée individuellement pour chaque anomalie et globalement pour l'ensemble des anomalies repérées: la non-conformité globale peut être le résultat de l'appréciation de l'effet cumulé de déviations individuelles qui, chacune prise séparément, ne dépasse pas le seuil de tolérance.

**Activité :** Lisez le texte ci-dessous, concernant l'audit comptable et financier, et identifiez les différents éléments relatifs à l'audit qui y sont mentionnés.

#### **Nature d'une mission d'audit des états de synthèse**

Une mission d'audit des états de synthèse a pour objectif de permettre à l'auditeur d'exprimer une opinion selon laquelle les états de synthèse ont été établis, dans tous leurs aspects significatifs, conformément à un référentiel comptable identifié et applicable, et qu'ils donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du patrimoine, de la situation financière de la Société au titre de l'exercice concerné, ainsi que du résultat de ses opérations et de l'évolution de ses flux de trésorerie.

### **3. Assurance, importance significative et certification**

#### **3.1. Assurance**

Dans le cas de l'audit comptable et financier, l'opinion de l'auditeur renforce la crédibilité des états de synthèse ; elle fournit une assurance raisonnable, mais non absolue, relative à leur qualité.

Pour le référentiel des normes d'audit (2011), « le terme "assurance" désigne la satisfaction de l'auditeur quant à la fiabilité d'une déclaration formulée par une partie à l'intention d'une autre partie ».

De nombreux facteurs font que l'assurance absolue ne peut pas constituer un objectif de l'auditeur. Parmi ces facteurs il y a :

- l'utilisation de la technique des sondages (échantillonnage): les tests et vérifications réalisées ne sont pas exhaustives (ne portent pas sur la totalité des opérations, documents, etc);
- les limites inhérentes à tout système comptable et de contrôle interne;
- le recours au jugement: il appartient à l'auditeur de juger quels sont les risques les plus significatifs, quelle est l'information pertinente et suffisante pour fonder son opinion, etc.

[Note: Les notions d'assurance, de crédibilité et de confiance sont d'une extrême importance. Nous y reviendrons tout au long de ce module]

#### **3.2. Importance significative**

En général, les anomalies, y compris les omissions, sont considérées comme étant significatives si on pourrait raisonnablement s'attendre à ce qu'elles influent, individuellement ou en cumul, sur les décisions économiques des utilisateurs prises sur la base des états financiers.

#### **3.3. Certification**

Certaines missions d'audit ont pour objectif la certification des états de synthèses. Selon les Normes d'audit (2011) « La certification des comptes consiste à émettre un avis motivé par un professionnel compétent et indépendant les concernant ».

Dans ce cas, dans son rapport de fin de mission, l'auditeur donne son avis et prend une des trois décisions suivantes:

- certifier sans réserve,

- certifier avec réserve,
- refuser de certifier.

#### 4. Types d'audit

Nous avons déjà vu qu'en considérant l'objet de l'audit, il est possible de distinguer différents types d'audit : audit qualité, audit comptable et financier, etc. En prenant en compte d'autres critères nous distinguerons d'une part entre l'audit interne et externe et, d'autre part, entre l'audit légal et contractuel.

##### 4.1 Audit interne et audit externe

L'audit interne et l'audit externe ne se différencient pas uniquement par la réponse à la question « qui réalise l'audit ? » sinon aussi par l'objectif de l'audit et à qui il est dirigé.

L'audit externe a généralement pour but d'assurer à des tiers (actionnaires, clients, etc.) une certification de l'objet audité ; et donc sa conformité à un référentiel bien établi et connu de ces tiers. Les auditeurs doivent être membre d'un cabinet d'audit externe à l'entreprise, ce qui favorise leur indépendance.

L'audit interne a pour principale fonction de fournir aux dirigeants de l'entreprise des éléments d'information et des suggestions pour un meilleur contrôle de l'entreprise et pour fiabiliser les procédures de gestion. Le service d'audit interne est composé de salariés de l'entreprise ; pour leur assurer un certain degré d'indépendance, ils sont rattachés hiérarchiquement à la Direction Générale.

##### **The Definition of Internal Auditing according to the Institute of Internal Auditors:**

“Internal auditing is an independent, objective assurance and consulting activity designed to add value and improve an organization's operations. It helps an organization accomplish its objectives by bringing a systematic, disciplined approach to evaluate and improve the effectiveness of risk management, control, and governance processes.”

“L'Audit Interne est une activité indépendante et objective qui donne à une organisation une assurance sur le degré de maîtrise de ses opérations, lui apporte ses conseils pour les améliorer, et contribue à créer de la valeur ajoutée. Il aide cette organisation à atteindre ses objectifs en évaluant, par une approche systématique et méthodique, ses processus de management des risques, de contrôle, et de gouvernement d'entreprise, et en faisant des propositions pour renforcer leur efficacité.”

##### 4.2 Audit légal et Audit contractuel

Les définitions suivantes sont relatives à l'audit comptable et financier. Les notions d'audit légal et d'audit contractuel s'appliquent aussi à d'autres types d'audit.

###### **Audit légal:**

Il s'agit d'un contrôle légal obligatoire pour certains types d'entreprises.

Dans le cas de l'audit comptable et financier, l'audit légal consiste à émettre une opinion sur la régularité et la sincérité des comptes annuels d'une entité et à certifier qu'ils offrent une image fidèle de l'entité, ainsi que la pertinence et la qualité de l'information financière.

Les missions s'exercent dans le cadre de normes professionnelles.

Au Maroc l'audit légal est réalisé par les commissaires aux comptes.

###### **Audit contractuel:**

L'audit contractuel a pour objectif émettre une opinion sur les comptes d'une entité en ayant recours aux techniques utilisées généralement dans le cadre des missions d'audit légal.

L'audit contractuel est notamment mené dans le cadre d'opérations de fusion et d'acquisitions.

## 5. Audit et contrôle interne

Le contrôle interne peut être défini comme étant « l'ensemble de[s] mesure[s] de contrôle comptable ou autre, que la direction définit, applique et surveille, sous sa responsabilité, afin d'assurer la protection du patrimoine de l'entreprise et la fiabilité des renseignements comptables et des comptes annuels qui en découle » (Lahyani, 2011)

A différence de l'audit, qui consiste en interventions ponctuelles ou en missions, le contrôle interne est mis en œuvre de façon continue; les mécanismes de contrôle interne accompagnent les différentes activités pendant leur réalisation dans le but de réduire certains types de risques.

Une composante importante de l'audit est de vérifier l'existence et mise en œuvre du contrôle interne pour, ensuite, s'assurer que le contrôle interne est adapté et efficace.

L'auditeur doit donc identifier les éléments constituant le contrôle interne (existence du contrôle interne).

Cependant, l'existence de procédures et de coutumes se réduiraient à néant si elles ne sont pas appliquées. Pour cela l'auditeur doit aussi vérifier la mise en œuvre effective des contrôles (application du contrôle interne).

Au-delà de la vérification de la définition et application du contrôle interne l'auditeur doit aussi vérifier que celui-ci permet de détecter les anomalies et d'en favoriser la correction (efficacité du contrôle interne).

## 6. Auditeurs, éthique et compétences

### 6.1 Auditeur et équipe d'audit

Dans le cas où l'audit a pour but d'assurer aux actionnaires et aux tiers une certification de l'objet audité, les auditeurs doivent être indépendants de l'entreprise audité. En effet, vu qu'ils émettent une opinion concernant un objet lié à l'entreprise (ses comptes, son système de gestion de la qualité, par exemple), ils ne peuvent être des salariés de l'entreprise sans perdre leur crédibilité. C'est pourquoi ils doivent être membre d'un cabinet d'audit externe à l'entreprise.

D'autre part, dans le cas de l'audit interne, qui a pour vocation d'assurer un meilleur contrôle de l'entreprise, celui-ci est réalisé par des salariés de l'entreprise et ne constitue pas une garantie formelle.

Selon son ampleur et sa complexité (due à la taille de l'entreprise, de la nature de ses activités, etc), la mission d'audit peut être réalisée par une équipe d'audit menée par un chef de mission.

En plus de l'auditeur chef de mission, qui est le responsable ultime du résultat de l'audit, l'équipe est composée d'auditeurs et, éventuellement, de collaborateurs, sans écarter la possibilité de faire appel à des experts pour des interventions dans des domaines qui requièrent des compétences techniques très spécifiques (spécialistes informatiques, par exemple)

Le travail en équipe offre certains avantages. Il permet, en effet, une certaine complémentarité (diverses compétences et différents champs d'expertise), qui a un impact sur la qualité du travail réalisé, et une certaine célérité (c'est-à-dire, rapidité), qui réduit les délais de réalisation de l'audit.

En contrepartie, le travail en équipe requiert un haut niveau de coordination. Le chef de mission se charge de la répartition des tâches, de la planification de la mission, de la supervision de la réalisation des différentes tâches, etc.

### 6.2 Responsabilité de l'auditeur

L'opinion émise par l'auditeur est une opinion personnelle. Ceci n'empêche pas qu'elle doit être fondée sur des éléments objectifs (collecte de données, analyses, tests). Pour cela l'auditeur doit

réaliser les diligences nécessaires selon la nature de la mission, le cadre contractuel ou légal, l'activité de l'entreprise, etc.

De ceci on déduit que les auditeurs sont responsables de l'opinion qu'ils émettent sur la qualité de l'objet audité. Ils ne sont pas responsables de la qualité de l'objet audité.

La responsabilité des auditeurs est donc limitée à la réalisation des diligences normales. En effet, comme le stipule la Norme d'Audit (2011) : «L'auditeur a une obligation de moyen et non pas de résultat: il est tenu de mettre en œuvre les diligences nécessaires et de procéder aux vérifications qu'il juge opportunes pour motiver son avis».

**Remarque:** La responsabilité de la qualité de l'objet audité incombe à la direction de l'entreprise, et non aux auditeurs. Par exemple, pour l'établissement des comptes annuels, c'est la Direction de l'entreprise qui est responsable des documents produits, aussi bien sur le fond que sur la forme.

#### Activité illustrative:

Cette activité décrit, à travers un exemple, une situation très proche à celle d'un audit et permet d'illustrer les limites de la responsabilité d'un auditeur.

Supposons qu'un évaluateur est chargé d'évaluer les lauréats d'un centre de formation pour émettre une opinion sur leurs compétences pour exercer un métier donné. Pour cela, en tant qu'évaluateur:

- Il utilise un référentiel qui inclut la liste des compétences nécessaires pour exercer ce métier.
- Il programme et réalise un ensemble de tests (examens écrits, QCM, mise situation, entretiens, etc) pour vérifier que les candidats sont compétents (c'est à dire, qu'ils sont « conformes » aux critères de compétences précisées par le référentiel appliqué).

Préciser la responsabilité de l'évaluateur (si une telle responsabilité existe) dans les cas suivants :

- a- Une compétence clé manque aux candidats.
- b- L'évaluation n'inclut de tests oraux alors que certaines compétences sont relatives à la capacité de communication orale.

### 6.3 Règles d'éthique relatives à un audit d'états de synthèse

L'aspect éthique est d'une extrême importance pour le travail d'audit. L'auditeur doit se conformer aux règles d'éthique relatives à l'audit. Les principes fondamentaux d'éthique professionnelle suivants concernent particulièrement l'audit comptable et financier mais incluent des éléments applicables, et même essentiels, pour tout type d'audit :

- a. **Intégrité:** Etre droit et honnête dans l'ensemble de ses relations professionnelles.
- b. **Objectivité:** Ne pas laisser des partis-pris, des conflits d'intérêts ou l'influence excessive de tiers compromettre le jugement professionnel.
- c. **Compétence et conscience professionnelle:** L'auditeur a l'obligation permanente de maintenir ses connaissances et sa compétence professionnelles au niveau requis pour faire en sorte que son client et son employeur bénéficient d'un service professionnel compétent basé sur les derniers développements de la pratique professionnelle, de la législation et des techniques. L'auditeur doit agir avec diligence et en conformité avec les normes techniques et professionnelles applicables lorsqu'il fournit des services professionnels.
- d. **Indépendance:** L'auditeur ne doit pas s'immiscer dans la gestion et doit respecter les règles d'incompatibilité qui risqueraient d'altérer son objectivité. L'auditeur ne peut être chargé d'élaborer les comptes, lesquels relèvent de la responsabilité des organes de gestion. C'est en effet l'organe de gestion qui arrête les comptes, lesquels sont tenus et élaborés par les services comptables et financiers sous la supervision générale de la Direction.
- e. **Secret professionnel:** Respecter le caractère confidentiel des informations recueillies dans le cadre de ses relations professionnelles et d'affaires et ne doit divulguer aucune de ces informations à des tiers sans autorisation spécifique appropriée, à moins qu'il ait un droit ou une obligation légale ou professionnelle de le faire.

- f. **Professionalisme et qualité de travail:** L'auditeur doit se conformer aux lois et réglementations applicables et doit éviter tout acte susceptible de jeter le discrédit sur la profession. Il doit exercer ses fonctions avec conscience professionnelle et avec la diligence permettant à ses travaux d'atteindre un degré de qualité suffisant compatible avec son éthique et ses responsabilités.
- g. **Acceptation et maintien des missions:** L'associé responsable de la mission d'audit doit s'assurer que des procédures appropriées relatives à l'acceptation et au maintien de la relation client et de missions d'audit ponctuelles ont été suivies et que les conclusions auxquelles elles ont abouti sont appropriées et documentées.

#### 5.4 Référentiel de compétences de l'audit interne de l'IIA

Bien qu'il concerne l'audit interne, le référentiel de compétences de « The Institute of Internal Auditors » présente une certaine utilité pour différents collectifs concernés par l'audit en général.

Pour les étudiants, il leur permet d'avoir connaissance des compétences à démontrer pour réussir en tant qu'auditeurs internes et pour l'évaluation de leurs plans de carrière.

Il propose un ensemble de dix compétences qu'il considère nécessaires pour les pratiques professionnelles de l'audit interne.

Rappelons qu'une « compétence correspond à la capacité d'une personne à assumer une fonction ou à accomplir une tâche correctement. C'est un ensemble de connaissances, d'aptitudes et de comportements bien précis ».

Les dix domaines de compétences qui composent le Référentiel de l'IIA sont les suivants:

I. **Déontologie:** promouvoir et respecter la déontologie

[Selon le dictionnaire Larousse, «déontologie: ensemble des règles et des devoirs qui régissent une profession, la conduite de ceux qui l'exercent, les rapports entre ceux-ci et leurs clients et le public »]

II. **Gestion du service de l'audit interne:** développer et gérer la fonction d'audit interne

III. **CRIPP:** appliquer le Cadre de Référence International des Pratiques Professionnelles de l'audit interne (CRIPP)

IV. **Gouvernance, gestion des risques et dispositifs de contrôle:** acquérir une compréhension approfondie, et appropriée par rapport à l'organisation, de la gouvernance, de la gestion des risques et des dispositifs de contrôle

V. **Connaissance de l'organisation et de son environnement:** cultiver une expertise en lien avec l'environnement de l'organisation, les pratiques du secteur et des éléments organisationnels spécifiques

VI. **Communication:** communiquer efficacement

VII. **Persuasion et collaboration:** convaincre et motiver ses interlocuteurs dans un esprit de collaboration et de coopération

VIII. **Esprit critique:** appliquer les techniques d'analyse des processus, de veille stratégique et de résolution des problèmes

IX. **Planification et réalisation des missions d'audit interne**

X. **Amélioration et innovation:** s'adapter aux changements, favoriser l'amélioration et l'innovation ».



Figure 1: Référentiel de compétences de l'audit interne de l'IIA

Source: The Institute of Internal Auditors

### Bibliographie

- Burlaud, A. (2009): "Comptabilité et Audit: Manuel et Applications", Editions Foucher.
- Gavanou, J.F.; C. Guttman; J. Le Vourc'h (2006): "Controlor & Auditor", Editions Dunod.
- Lahyani, M. (2011): « Audit et Contrôle Interne », Editions Cabinet Audit & Analyse.